

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. En effet, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et moi-même annonçons, hier, l'octroi d'un contrat de l'ordre d'environ 65 millions de dollars à la Bombardier pour la fabrication de jeeps destinées à l'armée canadienne. Ce contrat créera à l'usine Bombardier 312 emplois directs, et environ 1,000 emplois indirects à travers le Canada. Comme le député le sait, ce contrat s'ajoute à un autre contrat de fournitures militaires que la Bombardier fabrique actuellement, savoir celui des camions de deux tonnes et demie, au montant de 140 millions de dollars, lequel a créé environ 375 emplois en usine et 1,500 emplois en retombées par le biais de la sous-traitance dans tout le pays. Alors la technologie ILTIS que la Bombardier a acquise au moment de l'installation de la Volkswagen au Canada porte maintenant ses fruits et, en cette année du 25^e anniversaire de la Bombardier, on doit se féliciter de la coopération qui existe entre le gouvernement du Canada et cette importante entreprise du Québec.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—L'OFFRE DU CANADA DE VEILLER AU RESPECT DE TOUTE ENTENTE DE PAIX

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant. D'après la presse, le ministre d'État aux Relations extérieures aurait déclaré que le Canada serait prêt à veiller au respect de toute entente de paix ou de trêve établie par le groupe de Contadora en Amérique centrale. Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre en quoi consistera le rôle du gouvernement à cet égard et si cette déclaration fait suite à des pourparlers qui auraient eu lieu entre le ministre d'État ou le ministre lui-même et des représentants du Honduras, d'El Salvador et de Costa Rica, du groupe de Contadora et les ministres des Affaires étrangères du Nicaragua, du Guatemala et de Cuba?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, la position du gouvernement canadien à l'égard des forces du maintien de la paix est claire depuis longtemps. Dans une région donnée, nous soutenons le groupe de nations qui œuvrent en faveur de la paix. Nous ne croyons pas que le Canada ait un rôle essentiel à jouer comme force du maintien de la paix en Amérique centrale, mais nous sommes prêts à étudier toute demande à cet effet.

Le député veut savoir à la suite de quelles discussions le Canada a arrêté une telle position. Je transmettrai la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures afin qu'il y réponde dès son retour à la Chambre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ces renseignements ne concordent pas exactement avec les déclarations de la presse, mais je suis néanmoins heureux de les avoir obtenus.

Questions orales

LA TENUE D'UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement, avant de prendre une décision à cet égard, permettra au Parlement, comme il l'a fait dans le cas de Chypre et du Moyen-Orient, de discuter du rôle du Canada et de se prononcer sur l'envoi éventuel de contingents canadiens en Amérique centrale? Pourrait-il donner à la Chambre de plus amples explications quant à la remarque du ministre d'État à savoir que les Canadiens auraient pour mission de surveiller les frontières et de contrôler l'acquisition d'armes étrangères par les pays? En outre, la présence de Canadiens dans cette région aura-t-elle une durée limitée?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je communiquerai les questions du député au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais néanmoins souligner que le Canada ne cherche pas à jouer le rôle de gardien de la paix dans cette région. Nous sommes simplement d'avis, en tant que membres responsables de cet hémisphère, que si les autorités pertinentes nous demandent de jouer un tel rôle, nous étudierions attentivement la requête.

LE RÔLE DU PARLEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au ministre d'État au Commerce international. Comme cette opération risque d'être dangereuse et coûteuse pour les Canadiens, le ministre pourrait-il garantir à la Chambre qu'avant de conclure une entente, même si on lui en fait la demande, comme il l'a dit, on demandera à la Chambre d'accepter ou de refuser avant d'embarquer les Canadiens dans le genre d'entreprise auquel le ministre a fait allusion?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député peut être certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les autres ministres concernés suivront les procédures habituelles et appropriées pour le gouvernement.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LES OBLIGATIONS DU CANADA

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre d'État au Commerce international qui vient de comprendre pourquoi nous nous posons tellement de questions sur les initiatives que risque de prendre le gouvernement. Sait-il ce que le ministre d'État aux Relations extérieures a dit? Il a déclaré que le Canada devra en fin de compte payer le prix de son intervention et de son intérêt dans les pourparlers et qu'il se doit d'appuyer les efforts du groupe. Le sait-il? En bref, que voulait dire le ministre en affirmant que le Canada devrait payer le prix?